

LES SITES HOLDING-VENDOME.FR - HOLDINGVENDOME3.FR

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ces noms de domaine ont été enregistrés le 27/06/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle. Il s'agit d'une arnaque classique aux places de parkings. Nous avons identifié plus de cent sites qui ont été ou qui sont en action !

Vous trouverez le résultat de nos recherches sur l'ensemble des sites avec le lien ci après <http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-daeroports-nos-recherches/>

Cette arnaque a fait l'objet d'un reportage dans le journal télévisé de France 2 du 14/09/2020 :

https://www.francetvinfo.fr/economie/immobilier/prix-immobilier/video-investir-dans-un-parking-gare-aux-arnaques_4106035.html

Les sites internet

Le site holdingvendome3.fr

Il a été créé le 27/06/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/holdingvendome3.fr>

Les règlements

Les sites utilisent :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1973 3000 0101 0000 1615 075

Les informations juridiques

Il a été usurpé une fois de plus le nom de la société AXA. Celle-ci ne vend pas de parkings y compris avec des bornes électriques ! Pour rassurer le client, il est fourni un organigramme qui n'apporte strictement rien quand à la société de cette entreprise.

[L'organisation-du-groupe-AXA-selon-le-site-holding-vendome.pdf](#)

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse placement@adcfrance.fr

